

ARRÊTE MUNICIPAL n° AC 2025.19

Annule et remplace l'AM 2025.09

Objet :
**Réservation d'un emplacement
public pour un goûter,
le vendredi 21 février 2025**

Le Maire de la Commune de SAINT-JORIOZ,

- ♦ Vu le Code de la sécurité intérieure, et notamment les articles L.111-1 ; L.131-1 ; L.511-1
- ♦ Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2213.2,
- ♦ Vu la demande présentée par l'association du « Sou des écoles de Saint-Jorioz » représentée par Madame Sophie AMARENCO, pour permettre l'organisation d'un goûter, à la sortie du Village école et de l'école maternelle
- ♦ Vu la posture du plan « vigipirate » au niveau « Urgence Attentat »
- ♦ Considérant qu'il y a lieu de réglementer l'utilisation d'un emplacement public, pour la mise en place de cette manifestation en toute sécurité.

ARRÊTE

Article 1 :

Pour permettre le bon déroulement d'un goûter, le Sou des écoles à autorisation à s'installer **le vendredi 21 février 2025, de 16h00 à 17h00** devant le portail principal de l'école primaire et devant l'entrée principale de l'école maternelle.

Exceptionnellement, en cas de mauvais temps, le goûter se tiendra sous le préau du village école avec la présence d'un agent de la police municipale au niveau du portail d'accès du haut.

Article 2 :

La mise en place du dispositif et la remise en état des lieux, à l'issue, restera sous la responsabilité du Sou des Ecoles.

Article 3 :

Les infractions au présent arrêté municipal, pourront être constatées par tous les agents de la Force Publique.

Article 4 :

Le présent arrêté sera :

- ♦ TRANSMIS A :
 - ✓ Monsieur l'Adjudant-chef, Commandant la gendarmerie de Saint-Jorioz,
 - ✓ Monsieur le chef de service de la police municipale de Saint-Jorioz,
 - ✓ Madame la Directrice Générale des Services de Saint-Jorioz,
 - ✓ Monsieur le Directeur des services techniques de Saint-Jorioz,
 - ✓ L'association du Sou des écoles, au village école, soudesecolesaintjorioz@gmail.com
- ♦ Diffusé sur le site internet de la mairie : www.saint-jorioz.fr

A SAINT-JORIOZ
Le 10/02/2025

Le Maire
Michel BEAL

